



« **Le 1^{er} niveau de qualification dans le champ du travail social (un diplôme d'Etat de niveau 3)** »

Un diplôme rénové :

- Par le décret n°2016-74 du 29 janvier 2016
- Des compétences communes et une spécialité au choix (parmi trois) :

Socle métier A.E.S. (70% du diplôme)	3 spécialités possibles (30% du diplôme)	Principaux lieux d'interventions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compenser les conséquences d'un handicap ▪ Permettre à la personne d'être acteur de son projet de vie ▪ Accompagner la personne dans les actes du quotidien et dans ses activités <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie des personnes ▪ Contribuer à l'épanouissement de la personne dans son lieu et dans son cadre de vie 	<p>Spécialité : Accompagnement de la vie à domicile</p> <p>⇒ Auxiliaire de vie sociale (ex DEAVS)</p> <p>⇒ Contribuer à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à domicile</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Domicile de la personne ▪ Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ▪ Services d'Aide à la Personne (SAP) ▪ Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ▪ Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSH) ▪ Services Polyvalents de Soins et d'Aide à Domicile (SPASAD) ▪ Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ▪ Maisons d'accueil Rurales pour personnes âgées (MARPA) ...
	<p>Spécialité : Accompagnement de la vie en structure collective</p> <p>⇒ Aide médico-psychologique (ex DEAMP)</p> <p>⇒ Contribuer au soutien des relations interpersonnelles et de la qualité de vie de la personne dans une structure de vie collective</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissements d'Hébergements pour Personnes âgées dépendantes (EHPAD) ▪ Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ▪ Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ▪ Foyer de vie ▪ Unités de Soins Longues Durée (USLD) ▪ Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ▪ Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ▪ Instituts Médico-Educatifs (IME) ▪ Instituts d'Education Motrice (IEM) ▪ Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) ...
	<p>Spécialité : Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire</p> <p>⇒ Auxiliaire vie scolaire (AVSco)</p> <p>⇒ Faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, culturelles, sportives, artistiques et de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures d'accueil pour la petite enfance ▪ Etablissements d'enseignement et de formation ▪ Lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance ou d'emploi ▪ Lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs ▪ Etablissements et services médico-sociaux ▪ Lieux de formation professionnelle ...

Objectifs

- ☞ Accompagner des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes vieillissantes ou des familles dans les actes essentiels du quotidien, dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs
- ☞ Tenir compte des difficultés liées à l'âge, à la maladie, aux modes de vie et les conséquences de la situation sociale, de vulnérabilité
- ☞ Veiller à l'acquisition, la préservation ou la restauration de leur autonomie
- ☞ Contribuer à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social

Où sommes-nous ?

CFPPA de la Baie de Somme
21 rue du Lieutenant Caron
80100 ABBEVILLE



03.22.20.77.65



cfppa.baiedesomme@gmail.com



CFPPA UFA Abbeville

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

Fonctions de l'AES

- ☞ Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés
- ☞ Etablir une relation attentive de proximité en fonction des capacités et des potentialités de la personne
- ☞ Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne
- ☞ Participer à son bien-être physique et psychologique
- ☞ Contribuer à la prévention de la rupture et/ou la réactivation du lien social
- ☞ Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
- ☞ Evaluer et réajuster régulièrement son intervention en fonction de l'évolution de la personne

Publics

- ☞ Salariés d'entreprises ou de collectivités en congé de formation, en période ou contrat de professionnalisation
- ☞ Demandeurs d'emploi (âge minimum requis de 18 ans, délai de carence d'1 an)
- ☞ Pas de condition de diplôme

Conditions d'admission

- ☞ Inscription gratuite
- ☞ Inscription : nous adresser par voie postale ou par mail :
 - un CV
 - une lettre de motivation
 - une photocopie de la pièce d'identité (carte d'identité recto-verso)
- ☞ Satisfaire aux épreuves d'admission

Epreuves d'admission

- ☞ Une épreuve écrite d'admissibilité (10 questions d'actualité sociale en 1h30)
- ☞ Une épreuve orale d'admission (entretien avec un jury constitué d'un formateur et d'un professionnel durant 30 minutes)

Contenus de formation

- ☞ La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social comporte 525 heures de formation théorique (378 heures de socle commun et 147 heures de spécialités) et 840 heures

Nos atouts

- Plus de 25 ans d'expérience dans les formations sociales
- Des infrastructures adaptées aux besoins de formation (salle santé, cuisine pédagogique, espace individualisé de formation, centre de ressources).

DF1	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126 h d'enseignements <i>socle</i> + 14 h d'enseignements <i>spécialité</i>	+ 840 heures de formation pratique réparties sur l'ensemble des D.F
DF2	Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	98 h d'enseignements <i>socle</i> + 63 h d'enseignements <i>spécialité</i>	
DF3	Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63 h d'enseignements <i>socle</i> + 28 h d'enseignements <i>spécialité</i>	
DF4	Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	70 h d'enseignements <i>socle</i> + 42 h d'enseignements <i>spécialité</i>	

Votre interlocuteur

Céline SENECAT-GERARD - Responsable de la filière Services

☎ 03.22.20.77.65

✉ celine.gerard01@educagri.fr